

Partir effectuer un stage à l'étranger en Master 1 MEEF 2nd degré Année 2024-25



Inspé de l'académie de Créteil
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Une visio de
présentation et
questions : jeudi 19
septembre 17h30 sur
zoom :
[https://u-pec-
fr.zoom.us/j/9549497
5918](https://u-pec-fr.zoom.us/j/95494975918)



Précautions préalables : situation sanitaire et politique internationale

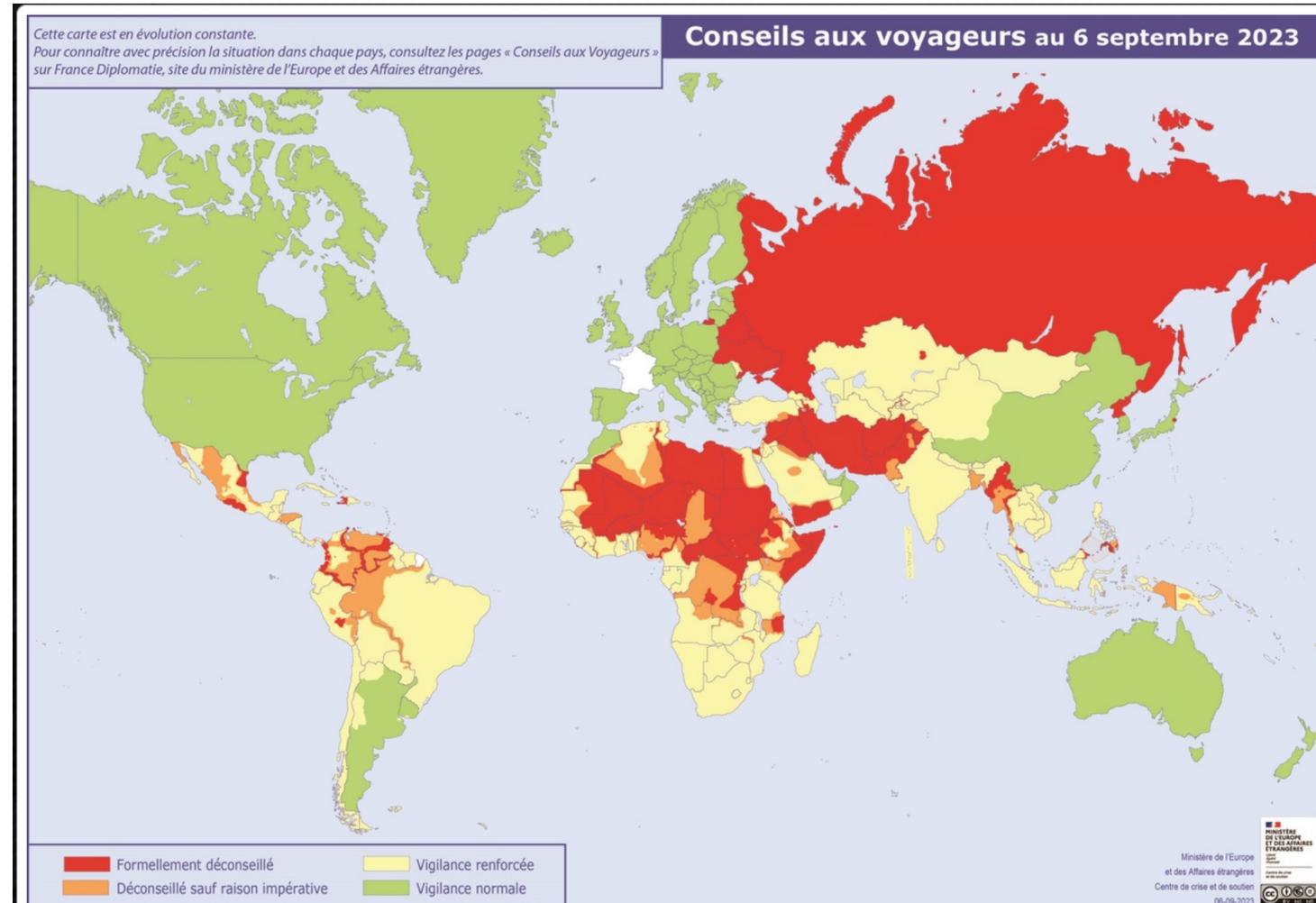
Les stages à l'étranger sont extrêmement tributaires des dispositions qui peuvent être décidées au niveau national et international.

Ils peuvent donc être annulés à n'importe quel moment, entièrement ou en partie.

Vous ne devez pas vous engager à payer un voyage s'il n'est pas remboursable.

Vous devez vous tenir au courant de la situation sanitaire locale en consultant la page dédiée sur [le site France Diplomatie](#) et plus largement des zones de vigilance en consultant [les conseils aux voyageurs](#) du site. Vous devez également vous inscrire sur le Fil [Ariane](#) et souscrire à **une assurance rapatriement**.

Les zones Asie, Amérique latine et Afrique sont soumises à une autorisation du Vice-Président RI de l'université.



Quand pouvez-vous effectuer un stage de 2 ou 3 semaines à l'étranger pendant votre M1?

au second semestre, selon les dates de stage prévues à cet effet par votre parcours :

- *Pour ceux du SDG qui ont des stages massés* : du 7 au 27 avril (3 semaines en prenant en compte les vacances) OU du 5 au 17 mai (2 semaines) → à organiser en fonction des vacances du pays d'accueil
- *Pour biotech* : 2 semaines du 7 au 18 avril + possibilité de semaine supplémentaire du 21 au 27 avril.
- Éventuellement en mai-juin pour ceux qui ont un stage filé tout au long de l'année (stage complémentaire, donc)

OU sur les périodes de vacances scolaires.

Tous les parcours sont a priori éligibles, mais nous n'avons pas toujours d'informations sûres concernant les berceaux disponibles par matière.

Où pouvez-vous effectuer un stage à l'étranger? Avec quelle aide?

Avec une aide à la mobilité ERASMUS+

- **Dans un établissement local :**

➤ Vous observerez des cours en français ou dans la langue du pays, vous prendrez en charge de la pratique accompagnée dans le cadre des cours en français, mais vous serez en contact avec des collègues étrangers et des programmes étrangers.

- **Dans un établissement du réseau AEFÉ ou MLF: « système » français, programme français, collègues français mais élèves plurilingues!**

Attention ces établissements ne sont a priori pas éligibles pour une bourse Erasmus+

Avec aide de l'INSPE

Vous voulez aller dans un établissement que vous connaissez? C'est possible, parlez-nous en!

Candidatures et procédures

- Candidature **avant le 4 octobre 2024** : une lettre de motivation en français + [un formulaire à remplir](#).

Vous devez vous connecter en suivant ce lien **avec votre mail upec**. Si vous n'en avez pas le 31/10, envoyer les éléments par mail: international.inspe@u-pec.fr

- Faire vous-mêmes ou avec notre aide la recherche d'un établissement de stage : voir <https://www.labelfranceducation.fr/fr>
- Si votre candidature est acceptée:
 - Si vous partez dans un établissement local : demande d'autorisation ET formulaire de candidature à l'aide à la mobilité Erasmus+ sur [MoveOn](#)
 - Sinon, une liste de documents à fournir vous sera envoyée et vous devrez les retourner à international.inspe@u-pec.fr

Dans les deux cas vous devrez :

Réserver vos billets, logement...

Prévoir une carte d'identité ou un passeport (+ visa) valides

Avancer tous les frais

Prendre contact avec l'établissement environ 1 mois avant la date du stage.

Assister à des réunions obligatoires avant/après le stage et rédiger un rapport de stage



Pour plus d'informations sur les stages

- Un forum en ligne vous est proposé

jeudi 19 septembre 17h30 sur zoom :

<https://u-pec-fr.zoom.us/j/95494975918>



→ Identifiez-vous avec vos nom et prénom pour entrer dans la réunion.

- ET bien sûr par mail : melanie.horwitz@u-pec.fr Merci de préciser votre parcours !

A savoir : le stage à l'étranger peut être une étape dans le « Parcours Europe »

Choisissez un module de CPC1 fléché



Faites un stage à l'étranger (M1)

Choisissez un module de CPC4 fléché



Obtenez un « **supplément au diplôme** »

*(Eventuellement si votre niveau d'anglais le permet) Présentez-vous au CAPEFE (M2)
(Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger)*



Merci de votre intérêt !

Pour plus de renseignements sur les stages à l'étranger et le Parcours Europe pour le 2nd degré, adressez-vous au secrétariat chargé de la mission relations internationales de l'INSPE :

international.inspe@u-pec.fr